

Présences : **334 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Information.....	2
4.1 Mobilisation	2
4.2 Négociation	2
4.3 Calendrier.....	4
4.4 CRT	5
4.5 Solidarité	5
5. Consultation sur l'enseignement à distance	5
6. Divers	8
7. Levée de l'assemblée.....	8

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Résolution 224.1

« Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Claude Martin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Résolution 224.2

« Il est proposé d'accepter la nouvelle membre suivante :

- *Angela Losito (Langues modernes).* »

Jean-Thomas Courchesne propose et Marie-Hélène Martin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 224.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Julie Dionne propose et Sylvain Daigneault appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Information

4.1 Mobilisation

- **Actions passées :**

Michèle Le Risbé mentionne la tournée de prise de photos dans les départements. Elle présente quelques photos aux membres.

Elle rappelle quelques dates liées à la négociation, au vote de grève et aux journées de grève. Elle rappelle quelques activités tenues pendant la grève et l'évolution aux tables de négociation.

Elle mentionne plusieurs entrevues données par Mathieu Poulin-Lamarre en lien avec la couverture médiatique de la grève. Elle mentionne le texte de Marie-France Lanoue publié dans *Le Devoir*. Cet article aborde entre autres la précarité dans notre secteur d'emploi.

Elle mentionne aussi le moment fort de mardi où les grévistes du cégep se sont réunis devant les bureaux de Geneviève Hébert.

Elle souligne la présence assidue des membres aux journées de grève et la force de la mobilisation qui est très appréciée par les membres de l'exécutif.

- **Actions à venir :**

Michèle Le Risbé mentionne qu'aucune action ne sera tenue la semaine prochaine. Les membres seront informés dans le *Quand les profs* au sujet de la suite des choses.

- **FRS :**

Josée Morais aborde la question du FRS. Elle souligne que quelque 200 membres ont reçu un premier virement FRS hier pour les journées du 6-21-22-23 novembre et que les autres recevront leur versement dans les prochains jours.

Elle mentionne aussi que le FDP sera payé par chèque, dont le premier sera remis aujourd'hui. Ce premier chèque de FDP concerne la première « semaine » de grève (6-21-22-23 novembre et 8 décembre). Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que les membres qui recevront un chèque aujourd'hui ont reçu un courriel hier soir.

La deuxième séquence de FRS sera idéalement versée en décembre. Certaines personnes recevront un courriel leur demandant de redonner leurs données bancaires puisqu'il y avait des erreurs dans leur fichier.

Un deuxième chèque de FDP sera remis éventuellement pour la deuxième semaine de grève (9 au 14 décembre).

4.2 Négociation

- **Table centrale :**

Mathieu Poulin-Lamarre aborde la négociation à la table centrale. Cette table concerne tous les

employé.es du secteur public, donc le Front commun entre autres. Certaines informations sont sous embargo, donc on demande aux membres de garder ces informations pour eux.

Sur la question du salaire, l'offre actuelle est de 12,7 %. La grève produit donc un effet puisque deux nouvelles offres ont été faites aux salariés jusqu'à maintenant. Ces offres sont toutefois encore synonymes d'appauvrissement puisqu'elles ne comblent pas l'inflation. Le Front commun est ouvert à discuter d'une convention collective de cinq ans si l'inflation est tenue en compte dans l'offre patronale.

Concernant les conditions de travail et de pratique, la partie syndicale demande des sommes pour certains enjeux des tables sectorielles. La partie patronale ne propose présentement des sommes que pour ses demandes sans tenir compte de celles de la partie syndicale. Le gouvernement demande de la flexibilité, de l'agilité et de la souplesse sans tenir compte des demandes syndicales.

Par rapport à la retraite, certains reculs qui étaient proposés ont été retirés des demandes patronales.

Concernant les droits parentaux, le gouvernement s'oppose toujours à la demande syndicale liée aux droits parentaux en lien avec les congés de maladie et les PVRTT.

Concernant les assurances collectives, la partie syndicale demande la participation du gouvernement, mais peu de discussions ont eu lieu jusqu'à maintenant sur cet enjeu pour se concentrer sur d'autres demandes.

Au sujet des lanceurs d'alerte, le Front commun a cessé d'insister sur cet enjeu puisque la loi a été modifiée.

La stratégie de négociation pour la suite demeure de mettre un poids égal sur les conditions salariales et sur les conditions d'exercice. On invite les membres à écrire à leurs député.es, à leurs ministres, afin de continuer les actions pendant les journées sans grève. Il faut que la négociation à la table sectorielle avance aussi vite que la table centrale, donc la pression est importante.

- **Table sectorielle :**

Josée Morais présente le rapport de la table sectorielle. Depuis plusieurs mois, le comité de négociation travaille et les membres de l'exécutif reçoivent des rapports de ce qui se passe aux tables. Le rapport portera sur certains enjeux, cela ne signifie pas que les autres enjeux sont oubliés.

Josée Morais rappelle les objectifs de la négociation, fixés en octobre 2022. Elle rappelle les différents dépôts des cahiers de demandes syndicales et l'évolution de ceux-ci.

Les principaux obstacles dans les négociations présentement sont les différences de visions des parties par rapport au réseau collégial et à ses besoins. La partie patronale veut plus de droit de gérance, entre autres, ce qui va à l'encontre de la volonté syndicale.

Le premier thème est la précarité. Josée Morais mentionne certaines avancées à ce sujet. Il faudra voir si ces avancées se traduisent par des gains réels.

Le deuxième thème est la tâche. La fermeture est importante à ce sujet. La partie patronale semble ouverte à reconnaître certains besoins spécifiques (coordinations de stage, matière hautement évolutive, etc.). La partie patronale veut injecter certaines ressources au volet 1 pour alléger la tâche.

Le troisième thème est lié à l'enseignement à distance. Un sous-comité s'assure de discuter de l'EAD dans le but de le baliser et de mettre des éléments dans la convention collective. Le travail à ce point semble optimiste. On semble en voie d'améliorer certains processus de consultation.

Le quatrième thème est lié à la collégialité, à l'expertise enseignante et à la vitalité des programmes. Il est entre autres question de baliser certaines activités de la RAC, d'introduire des dispositions concernant la recherche et d'instaurer un programme national de maintien de l'expertise dans les disciplines hautement évolutives.

Le cinquième thème est lié à l'organisation du travail. Certains éléments discriminatoires ou néfastes sont en voie d'être corrigés. Ces corrections visent à arrimer la convention avec la loi sur les normes du travail. La partie syndicale porte aussi une demande pour améliorer les libérations syndicales.

Le sixième thème porte sur la rémunération. Cet enjeu demande l'injection importante d'argent. On souhaite rétablir la cohérence des échelles salariales.

Le 13 décembre, un message a été reçu par l'exécutif de la part de l'ASPPC, mentionnant que les discussions bougent à la table sectorielle, ce qui semble encourageant.

Jean-Luc Filion mentionne la fermeture assez ferme de la partie patronale au sujet des congés. Il est donc nécessaire de maintenir la ligne dure pour faire des gains à la table sectorielle. L'arrivée des conciliateurs aux tables sectorielle est aussi un signe encourageant.

Le déclenchement de la grève générale illimité ne sera pas fait avant les fêtes. Si cela a lieu, ce sera après le 1er janvier. On se concentre sur la volonté de régler avant Noël. Les journées de grève qu'on vient d'exercer ont un poids actuellement, on espère une accélération des négociations.

4.3 Calendrier

Steve McKay aborde la question du calendrier et les différents changements effectués. Le REC exige 82 jours d'enseignement. Aucune modification n'a été faite après la séquence de grève de trois jours en novembre puisque le calendrier comportait encore suffisamment de jours. Avec les journées de grève de décembre, le nombre de jours d'enseignement passe sous la barre des 82. Il a donc fallu tenir des rencontres pour déterminer les changements à faire au calendrier. C'était la première fois qu'un réaménagement au calendrier était fait avant la tenue des jours de grève. Différents scénarios ont été proposés. La direction a entre autres proposé deux scénarios de 78 jours, donc qui ne respectaient pas le REC. Pascale Déry a fait une sortie médiatique pour signifier que cette option était refusée par le ministère. La direction a maintenu sa décision de ne pas respecter la loi et de maintenir un calendrier à 78 jours, ce qui est applaudi par les membres. Il semble y avoir peu de cégeps qui ont été solidaires avec ce genre de décision. Les membres de l'exécutif soulignent tout de même que cette décision de la direction est favorable à une fin de session adéquate et équitable. Présentement, on ne nous demande

pas de reprendre quoi que ce soit. On mentionne que les membres de l'exécutif ont demandé un délai supplémentaire pour la remise de notes, ce qui a été accordé (8 janvier).

4.4 CRT

Jean-Luc Filion mentionne quelques informations liées au Comité des relations de travail. Il remercie l'équipe du CRT. Il fait le bilan de ce qui devra être fait lorsqu'une nouvelle convention collective sera adoptée. La direction et le CRT doivent alors s'entendre pour utiliser les nouvelles ressources prévues à la convention. Depuis 2020, le CRT a travaillé sur des ententes sur le nouveau taux, sur les cours multidisciplinaires, sur les cours complémentaires, sur les remplacements, etc. Certains enjeux techniques et d'application rendent parfois plus difficile l'écriture de ces ententes. Certains dossiers se poursuivront en janvier. Le coordonnateur du Bureau de la réussite a été rencontré. Le mandat de ce bureau sera celui de conseiller. Le coordonnateur a répondu à plusieurs questions et constaté qu'il y a un travail de communication à faire pour bien expliquer son mandat et établir un lien de confiance avec les membres.

4.5 Solidarité

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que, dans le contexte de grève, certaines personnes peuvent vivre des difficultés particulières. Les membres de l'exécutif sont disponibles pour traiter des cas particuliers et offrir du soutien au besoin.

5. Consultation sur l'enseignement à distance

Steve McKay explique que ce point a été reporté plusieurs fois et qu'il semble important de l'aborder aujourd'hui. Le développement de l'enseignement à distance est un enjeu crucial de la négociation actuelle. La partie patronale a beaucoup d'appétit pour son développement. À la Commission des études et au Comité des relations de travail, des projets liés à l'enseignement à distance sont régulièrement présentés et les membres doivent alors porter un jugement afin d'accepter ou de refuser ces projets. Les membres de l'exécutif souhaitent en arriver à une entente avec la direction à ce sujet dès que possible. Ils souhaitent avoir une résolution en poche pour d'éventuelles discussions avec la direction.

Jean-Luc Filion mentionne que l'entente de principe que nous recevrons peut-être bientôt contiendra inévitablement des éléments liés à l'EAD. La partie patronale souhaite laisser une grande liberté aux directions locales, ce qui semble risqué. La partie syndicale souhaite avoir des balises plus claires et un mandat pour guider ses discussions avec la direction. Présentement, au Cégep de Sherbrooke, l'EAD se fait seulement à la formation continue. Malheureusement, ailleurs dans le réseau, l'EAD est pratiqué également au régulier.

Jean-Luc Filion et Steve McKay présentent la **recommandation 1** et en expliquent certains éléments :

- « - *Considérant que le SPECS-CSN maintient qu'on ne doit pas recourir à l'enseignement à distance (ci-après EAD) au régulier, sauf lors de circonstances exceptionnelles hors de notre contrôle;*
- *Considérant que l'Annexe VII-3 de la Convention collective permet actuellement au Cégep, après consultation de la Commission des études, des départements concernés et du Comité des relations de travail, d'expérimenter l'EAD « pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures » ;*
- *Considérant que l'Annexe VII-5 de la Convention collective prévoit pour les personnes enseignantes la liberté de « choisir les approches pédagogiques »;*
- *Considérant que l'EAD est déjà expérimenté par le Centre de formation continue du Cégep de Sherbrooke;*

- *Considérant que le recours à l'EAD ne doit pas se faire au détriment de l'atteinte des objectifs pédagogiques de l'ensemble des formations offertes par le Cégep de Sherbrooke;*
- *Considérant que le Cégep de Sherbrooke ne devrait pas recourir à l'EAD dans le but d'accroître ses « parts de marché » au détriment des autres cégeps et d'une saine coopération au sein du réseau collégial ;*

Il est proposé que le SPECS-CSN négocie avec la direction du Cégep de Sherbrooke une entente visant à respecter les principes suivants pour l'utilisation de l'EAD à la formation continue :

1. *Le Cégep devrait d'abord offrir l'enseignement en présence et offrir l'EAD seulement lorsqu'il est démontré que la présence des personnes étudiantes pose des difficultés sérieuses et bien réelles sur le plan pédagogique et sur celui de l'accessibilité aux études supérieures ;*
2. *Lorsque l'EAD est offert, le Cégep devrait privilégier l'EAD en mode synchrone ou en mode hybride afin de favoriser les échanges entre les personnes étudiantes et les personnes enseignantes ;*
3. *Les conditions de travail des personnes enseignantes donnant de l'EAD devraient respecter les critères suivants :*
 - 3.1 *Le nombre de personnes étudiantes dans le groupe qui reçoit l'EAD ne doit pas dépasser la capacité des locaux usuels utilisés pour l'enseignement en présence (actuellement, cette capacité est à 35 personnes étudiantes);*
 - 3.2 *Le Cégep doit fournir tous les outils technologiques essentiels à l'offre d'un EAD de qualité;*
 - 3.3 *Le Cégep doit offrir la formation nécessaire à l'offre d'un EAD de qualité;*
4. *La pertinence de l'EAD à la formation continue devra être évaluée périodiquement et le résultat de cette évaluation devra être présenté à la Commission des études;*
5. *Le Cégep devra informer le Comité des relations de travail chaque session du nombre de cours, de groupes et de personnes étudiantes, en précisant le mode de l'EAD pour chacun des cours offerts, notamment en ce qui concerne le pourcentage d'heures à distance;*
6. *Le Cégep devra informer annuellement le Comité des relations de travail des ressources financières, matérielles et humaines utilisées pour la promotion et l'offre de l'EAD. »*

Proposée par Julie Dionne

Appuyée par Marie-Hélène Martin

Des questions d'éclaircissement sont posées et des commentaires sont émis.

On mentionne qu'il ne semble pas possible d'empêcher complètement l'EAD, d'où la volonté de mettre des balises. La direction du cégep semble aussi partager les réticences des enseignant.es. La recommandation proposée permettra de travailler en ce sens.

On mentionne que les critères d'admissibilité aux études supérieures doivent être mieux définis afin de s'assurer que les formations à distance soient offertes vraiment dans les contextes où c'est absolument nécessaire.

On souligne que la partie syndicale demande depuis longtemps que des travaux soient faits afin de bien évaluer la qualité pédagogique des cours offerts, la pertinence des approches, etc.

Un amendement est proposé au point 5 :

« Inclure le premier considérant dans le point 1 de la proposition. »

Proposé par Jean Fradette

Appuyé par Michael Labarre

Adopté à l'unanimité

On revient sur la proposition ainsi amendée.

On souligne que les formations offertes présentement entraînent de la discorde au sein des enseignant.es et des étudiant.es puisque les balises ne sont pas assez claires.

On demande à l'exécutif d'avoir une préoccupation pour certaines disciplines comme les arts vivants, les cours pratiques, etc.

On demande d'être vigilant par rapport au nombre d'étudiant.es par groupe.

Le vote est demandé sur la proposition ainsi amendée :

Résolution 224.4

- « - *Considérant que l'Annexe VII-3 de la Convention collective permet actuellement au Cégep, après consultation de la Commission des études, des départements concernés et du Comité des relations de travail, d'expérimenter l'EAD « pour favoriser l'accessibilité aux études supérieures » ;*
- *Considérant que l'Annexe VII-5 de la Convention collective prévoit pour les personnes enseignantes la liberté de « choisir les approches pédagogiques »;*
- *Considérant que l'EAD est déjà expérimenté par le Centre de formation continue du Cégep de Sherbrooke;*
- *Considérant que le recours à l'EAD ne doit pas se faire au détriment de l'atteinte des objectifs pédagogiques de l'ensemble des formations offertes par le Cégep de Sherbrooke;*
- *Considérant que le Cégep de Sherbrooke ne devrait pas recourir à l'EAD dans le but d'accroître ses « parts de marché » au détriment des autres cégeps et d'une saine coopération au sein du réseau collégial ;*

Il est proposé que le SPECS-CSN négocie avec la direction du Cégep de Sherbrooke une entente visant à respecter les principes suivants pour l'utilisation de l'EAD à la formation continue :

1. *Le SPECS-CSN maintient qu'on ne doit pas recourir à l'enseignement à distance (ci-après EAD) au régulier, sauf lors de circonstances exceptionnelles hors de notre contrôle;*
2. *Le Cégep devrait d'abord offrir l'enseignement en présence et offrir l'EAD seulement lorsqu'il est démontré que la présence des personnes étudiantes pose des difficultés sérieuses et bien réelles sur le plan pédagogique et sur celui de l'accessibilité aux études supérieures ;*
3. *Lorsque l'EAD est offert, le Cégep devrait privilégier l'EAD en mode synchrone ou en mode hybride afin de favoriser les échanges entre les personnes étudiantes et les personnes enseignantes ;*
4. *Les conditions de travail des personnes enseignantes donnant de l'EAD devraient respecter les critères suivants :*

- 4.1 Le nombre de personnes étudiantes dans le groupe qui reçoit l'EAD ne doit pas dépasser la capacité des locaux usuels utilisés pour l'enseignement en présence (actuellement, cette capacité est à 35 personnes étudiantes);
- 4.2 Le Cégep doit fournir tous les outils technologiques essentiels à l'offre d'un EAD de qualité;
- 4.3 Le Cégep doit offrir la formation nécessaire à l'offre d'un EAD de qualité;
5. La pertinence de l'EAD à la formation continue devra être évaluée périodiquement et le résultat de cette évaluation devra être présenté à la Commission des études;
6. Le Cégep devra informer le Comité des relations de travail chaque session du nombre de cours, de groupes et de personnes étudiantes, en précisant le mode de l'EAD pour chacun des cours offerts, notamment en ce qui concerne le pourcentage d'heures à distance;
7. Le Cégep devra informer annuellement le Comité des relations de travail des ressources financières, matérielles et humaines utilisées pour la promotion et l'offre de l'EAD. »

Adoptée à l'unanimité.

6. Divers

Aucun point.

7. Levée de l'assemblée.

Résolution 224.5

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 12h15. »

Olivier Domingue propose et Annissa Laplante appuie.

Adoptée à l'unanimité.

* Après l'assemblée, les membres de l'exécutif remettent aux membres qualifiés leur premier chèque de FDP pour la première « semaine » de grève (6 novembre, 21-22-23 novembre et 8 décembre).

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire